

Lot n° : **9**
 Section : **B0**
 N° : **485**
 12, rue Camille Claudel

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE CHALLANS
 Route de la Poctière
LOTISSEMENT A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION
LE HAMEAU DES POCTIERES

autorisé par arrêté N°PA 085 047 21 C0004 du 28 octobre 2021
 autorisé par arrêté modificatif N°PA 085 047 21 C0004 M01 du 23 janvier 2023
 autorisé par arrêté modificatif N°PA 085 047 21 C0004 M02 du 13 octobre 2025

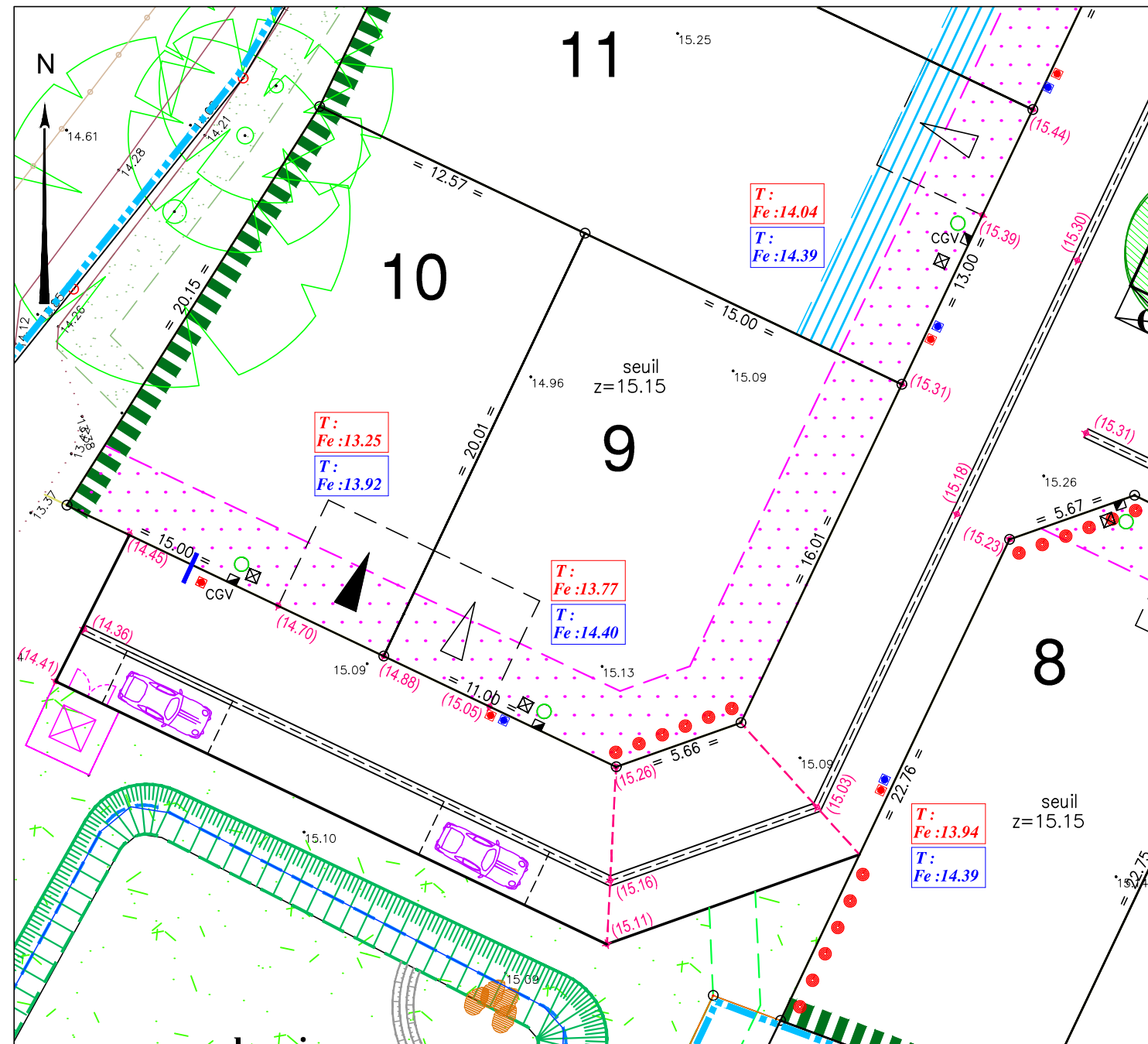
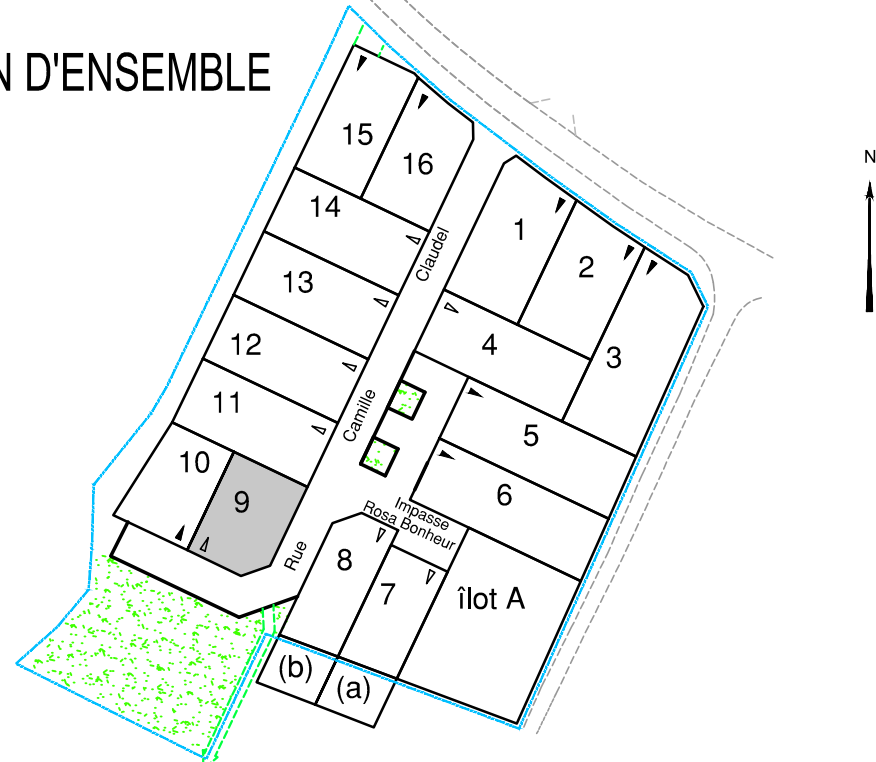
Superficie : **292 m²**
 Superficie de plancher maximale : 200 m²

PLAN INDIVIDUEL

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Point d'accroche obligatoire de la construction dans la bande de 3,00 à 5,00m compris de la voie
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel de l'accès unique et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès unique et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée de chêne vert (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Clôtures maçonnées interdites
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Côte de seuil minimum à respecter pour la construction principal (altitude NGF)

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EU
- regard tabouret EP
- cote tampon du regard EU } cotes suivant plan de récolement
- cote radier du branchement EU } cotes suivant plan de récolement
- cote tampon du regard EP } cotes suivant plan de récolement
- cote radier du branchement EP } cotes suivant plan de récolement
- coffret électrique
- citerneau AEP
- regard téléphone
- poteau incendie
- signe d'appartenance de mur
- borne OGE

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

Maître d'Ouvrage



Carrefour de la Croisée
 Port Bourgenay
 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

Architecte DPLG



Tél. : 02 44 41 22 64
 Port. : 06 83 46 06 89



www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DATE 26/10/2023
 DATE DE MODIFICATION 11/02/2026

ECHELLE 1/250



www.geouest.fr